



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 30361

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la dangerosité de la RN 202 dans les Alpes-Maritimes. Cet axe, qui connaît quotidiennement un trafic supérieur à 40 000 voitures, est le théâtre chaque année d'un nombre très important d'accidents. Ces accidents sont liés à la saturation de cette route nationale et la multiplication des carrefours extrêmement dangereux. Il souhaiterait connaître le nombre d'accidents corporels qui se sont produits sur la RN 202 entre Nice et Plan-du-Var, depuis 1989. Il souhaiterait également connaître le nombre de personnes décédées à la suite de ces accidents. Il lui demande, enfin, quelles mesures il compte prendre pour mettre un terme à l'accroissement préoccupant du nombre d'accidents sur cette voie.

## Texte de la réponse

La R.N. 202 entre Nice et Plan-du-Var peut se décomposer en deux sections homogènes dont les caractéristiques sont les suivantes : une première section Nice-La Manda, en 2x2 voies, d'une longueur de 6,2 km, qui supporte un trafic moyen de plus de 40 000 véhicules/jour ; une seconde section, La Manda/Plan-du-Var, en 3 voies, d'une longueur de 10,6 km, supportant un trafic moyen de 15 000 véhicules/jour. Pour ces deux sections, le bilan des accidents, de 1990 à 1998, s'établit ainsi :

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30361

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 1999, page 3065

**Réponse publiée le :** 18 octobre 1999, page 6061